

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 226/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue du Saint Sacrement (entre la rue du Braems et rue de la petite maison bleue) – EUROVIA STR

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/09/2022 – de M. VIDRIL – Sté EUROVIA STR – agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée et curage de fossé – rue du Saint Sacrement (entre la rue du Braems et la rue de la petite maison bleue).

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue du Saint Sacrement – entre la rue du Braems et la rue de la petite maison bleue, y compris le carrefour, pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée et curage de fossé, du 12 septembre au 30 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. VIDRIL - Sté EUROVIA STR– Agence de Dunkerque – rue Armand Carrel – BP 26 – 59944 DUNKERQUE – e-mail : emilie.ranson@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 05 septembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 05 septembre 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

